



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple Un but Une foi

Ministère de l'Elevage et des Productions animales



Un outil pour l'harmonisation des approches communautaires
de gestion durable des ressources naturelles à travers
les limites pastorales

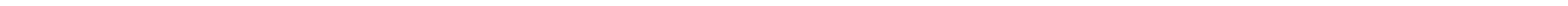


Réalisé par / **Mr Abdou Aziz Thioune**
Expert en Pastoralisme

Ce document a été relu, corrigé, mis en page et imprimé par Agronomes t-et Vétérinaires Sans Frontières
(Moussa Baldé, Atoumane Mamoudou Kane, Stéfano Mason)



■
Relecture et mise en page par AVSF
■





STRUCTURES D'APPUI



AVSF (Agronomes et Vétérinaires sans frontières)
 Adresse : Ngor Almadies, près de la mairie de Ngor au lot N°545
 Téléphone : 221 33 820 48 54
 Email : m.balde@avsf.org
 Site Web : www.avsf.org



CSE (Centre de Suivi Ecologique)
 Adresse : Rue Léon Gontran Damas
 Téléphone : 221. 33 825 80 66
 Email : dt@cse.sn
 Site Web : www.cse.sn

DIREL (Direction de l'Élevage)
 Adresse : Cité keur gorgui im Y1D, VDN, BP: 45 677
 Téléphone : 221 33 859 06 30
 Email : contacts@elevage.gouv.sn



PADAER (Projet d'Appui au Développement agricole et à l'Entreprenariat Rural)
 Adresse Quartier Liberté, BP 158 Tambacounda
 Téléphone : 339398130 Fax : 339811232



PAFA-E (Projet d'Appui aux Filières Agricoles Extension)
 Adresse : 2 rue de la gare, quartier Leona Kaolack, Sénégal
 Site Web : www.pafasenegal.org/



PASA Lou-Ma-Kaf Projet d'Appui à la Sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine
 Adresse : 33 avenue Pasteur Dakar
 Téléphone : 33 889 14 16
 Email : pasaloumakaf@gmail.com
 Site Web : www.pasaloumakaf.sn



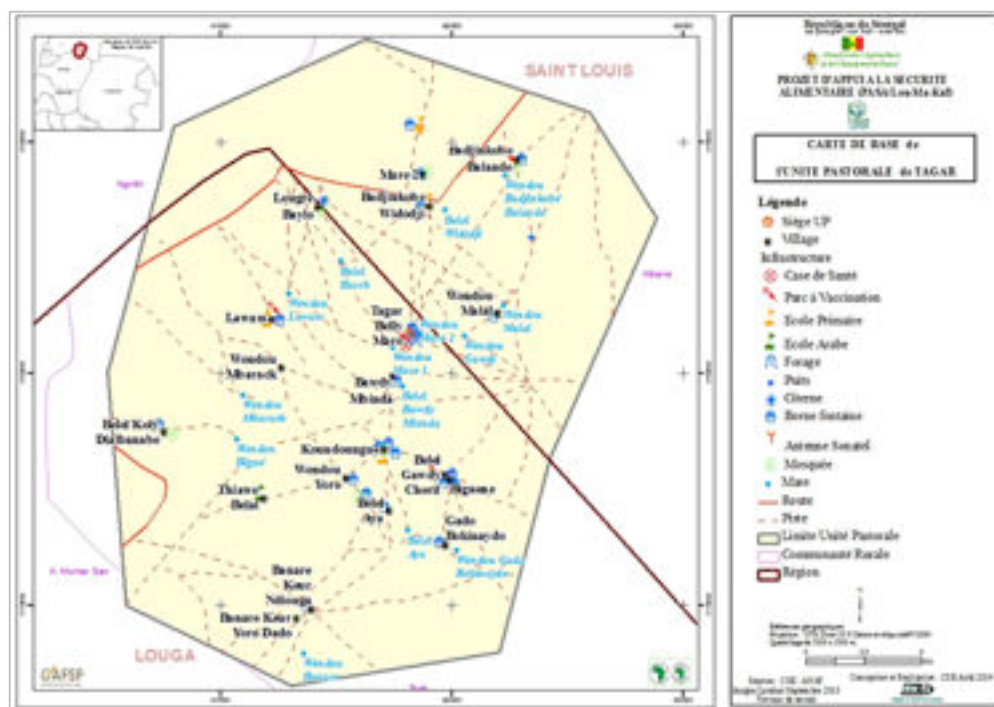
PRAPS (Projet Régional D'appui au Pastoralisme au Sahel) |
 Téléphone : 33 825 79 69
 Email : contact@praps.sn
 Site Web : www.praps.sn



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple Un but Une foi

MAER // MEPA



Guide méthodologique de mise en œuvre et d'animation des Unités pastorales du Sénégal



Table des matières

Préface	8
Liste des sigles.....	8
I. Introduction.....	10
1.0. Présentation.....	11
1.1. Principes d'élaboration.....	11
1.2. Intérêt du guide et champ d'application.....	11
1.3. Architecture du Guide	12
II. Objectif du guide	13
2.1. Objectifs spécifiques	13
2.2. Utilisateurs du guide.....	13
2.3. Comment utiliser ce guide ?	13
III. Comprendre le concept d'unité pastorale	14
3.1. Cadre d'analyse de la pertinence de l'Unité Pastorale.....	14
3.2. Définition de l'Unité Pastorale	17
IV. La caractérisation	18
4.1. Les Éléments de caractérisation des Unités pastorales.....	18
4.2. Démarche méthodologique.....	19
V. Le plan de gestion.....	22
5.1. Démarche institutionnelle.....	22
5.2. La démarche opérationnelle	22
A : Elaboration du plan de gestion.....	22
B : Validation du plan de gestion	24
C : Mise en œuvre du plan de gestion.....	24
VI. Animation des unités pastorales et renforcement des capacités...26	
6.1. La démarche de communication.....	26
6.1.1. Déterminer les besoins de communication : ces besoins sont élaborés en fonction des tâches, des problèmes exprimés	26
6.1.2. Choisir la cible avec laquelle communiquer	27
6.1.3 Présentation de la thématique sous forme d'objectif de communication.....	27
6.2. Les outils de communication et leur mode opératoire.....	27
VII. Suivi-évaluation de la mise en œuvre des UP	29
VIII Annexes.....	32
8.1. Le Contexte	32
8.2. Lexique.....	33
8.3. Mandat	37
8.4. Plan de rapport de caractérisation.....	38
8.5. Plan du document de plan de gestion	38
8.6. Lettre de validation / approbation	39
8.7. Modèle de fiche d'évaluation.....	40
8.8. Plan de formation des animateurs	40
8.9. Tableau synthèse des actions prioritaires.....	42

Préface

■ Liste des sigles

AGR : activité génératrice de revenus

CL : collectivité Locale

CG : Comité de Gestion

CPD : Communication Participative pour le Développement

CSE : Centre de Suivi Ecologique

GRN : Gestion des ressources Naturelles

MAER : Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural

MEPA : Ministère de l'Élevage et des Productions Animales

OCB : Organisation communautaire de base

ONG : Organisation non Gouvernementale

PAPPEL : Projet d'Appui à l'Élevage

PNDE : Plan National de Développement de l'Élevage

UP : Unité pastorale

SP : Sous-Préfet

PREFACE GUIDE UNITES PASTORALES

La sécurisation de l'écosystème de la zone sylvo-pastorale qui abrite les deux tiers du cheptel sénégalais et qui est en même temps une zone de naissance, constitue un enjeu majeur pour le développement de l'élevage au Sénégal. Ainsi, en raison de l'impact grandissant des changements climatiques, différents acteurs ont développé des stratégies multiples et variées pour la gestion durable des ressources pastorales.

Dans ce cadre, l'approche basée sur la mise en place d'Unités Pastorales¹ (UP) a été adoptée par différents programmes d'appui au développement.

Ces programmes, en rapport avec les collectivités et communautés locales, interviennent le plus souvent dans la même zone et parfois visent les mêmes cibles pour mettre en œuvre cette approche communautaire de gestion holistique et de proximité des ressources naturelles. Même si ces acteurs ont la même finalité, les spécificités des différentes approches limitent souvent l'efficacité des actions et la durabilité des acquis. De même, les populations cibles sont parfois désorientées par la diversité des messages.

De ce fait, il était devenu nécessaire de favoriser des synergies, des complémentarités et d'harmoniser les différentes approches pour plus d'efficacité, de cohérence et d'impact, surtout en vue de la promotion et de la réglementation des Unités Pastorales dans le cadre de la mise en valeur des terres dédiées. Cette option cadre avec les orientations de l'acte III de la décentralisation consacrant la territorialisation des politiques publiques, de l'axe stratégique I du PSE portant sur la transformation structurelle de l'économie rurale et enfin de l'orientation stratégique n°2 du Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) qui vise « la création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage ».

Pour terminer, je voudrais féliciter et encourager l'Association Agronomes Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), le Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural (PADAER), le Projet d'Appui aux Filières Agricoles-Extension (PAFA-E), le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASALOUAKAF), le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) qui, ensemble, ont initié la dynamique de concertation qui a abouti à l'élaboration du présent **guide d'harmonisation et d'animation des Unités Pastorales au Sénégal sous l'autorité respective du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales**.

J'associe à ces félicitations et encouragements les administrations territoriales et locales de la zone sylvo-pastorale ainsi que tous ceux qui n'ont ménagé aucun effort pour la réalisation de cet important instrument de gestion des ressources pastorales avec une mention particulière à Monsieur Abdoul Aziz THIOUNE, l'expert en pastoralisme, sélectionné comme consultant externe et qui a brillamment mené sa mission à travers une approche participative et inclusive qui a permis de fédérer toutes les énergies et de valoriser toutes les contributions.

Dès lors, j'exhorte les différentes structures intervenant en zone sylvo-pastorale à maintenir cette dynamique de concertation et d'harmonisation et à utiliser le guide comme référence pour plus d'impact et de durabilité dans leurs actions.

Ministre de l'Élevage et des Productions animales.



Madame Aminata MBENGUE NDIAYE

¹ UP = Entité géographique centrée sur un forage et abritant des populations liées par la sociologie, l'économie et la culture et exploitant les mêmes ressources naturelles pour des objets différents.

I. Introduction

- Les politiques de décentralisation en cours au Sénégal, la vision d'un Sénégal émergent et les mutations sociales, économiques et environnementales en cours sont le prétexte de plusieurs réformes opérées dans le secteur primaire au Sénégal.
- L'orientation stratégique n°2 du Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) opte pour "la création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage".
- La réalisation de cet objectif assure la promotion socio-économique des acteurs du sous-secteur, une sécurisation accrue des systèmes d'élevage agro-pastoraux. **En d'autres termes, il s'agit d'accroître la productivité et d'améliorer le niveau de vie des pasteurs sans dégradation de l'environnement**
- Les systèmes d'exploitation pastoraux constituent les modèles les plus aptes à valoriser les ressources naturelles dans ces zones.
- L'intégration du genre est un important défi pour lever les barrières socioculturelles. Le système doit satisfaire les besoins tant biologiques que stratégiques des femmes en élevage.
- Ces systèmes ont pu survivre au fil du temps dans cet environnement difficile. Les savoir-faire des sociétés pastorales acquis par l'expérience constituent un capital social et technique essentiel à prendre en compte dans la définition et la mise en œuvre des politiques.
- Le développement des systèmes pastoraux se heurte à de nombreuses contraintes dont les plus manifestes concernent :



Superficie	70.000 km ²
Population	2.086.673
Densité	30 hab/km ²
Pluviométrie	200/300 mm

- Le Ferlo est une zone sahélienne du Sénégal. Il est une vaste aire de plateaux située dans la moitié nord du pays. Il occupe près du tiers du territoire national. Il est une zone d'élevage par excellence. Il concentre 2/3 des ruminants du Sénégal et près de 15% du cheptel bovin. Ses ressources en eau sont limitées, la nappe phréatique y est profonde et la saison des pluies brève.
- La zone sylvopastorale recèle de fortes potentialités écologiques qui procurent une grande partie des moyens d'existence des communautés pastorales. Mais elle est marquée, ces dernières années, par une dégradation des terres et des ressources. Ces phénomènes ont été aggravés par la variabilité et la pression démographique avec les pratiques de gestion non durable des ressources naturelles qui leur sont liées.
- ▶ la dégradation et la réduction des zones de parcours résultant des changements climatiques et de l'extension des zones agricoles due aux compétitions sur les ressources ;
- ▶ les difficultés d'accès aux ressources naturelles pour les pasteurs, du fait de la disparition des espaces de repli ;
- ▶ le coût élevé des facteurs de production, en particulier les intrants zootechniques ;
- ▶ les problèmes liés à la sécurité du bétail, notamment les vols d'animaux ;
- ▶ et la faiblesse des financements publics alloués au pastoralisme.
- La sécurisation du foncier, pastoral qui constitue l'accès aux ressources, est le principal enjeu des politiques pastorales.
- La mise en œuvre des politiques nécessite une démarche participative inclusive de concertation et de renforcement des capacités des acteurs.

- Les politiques pastorales ont longtemps promu la modernisation de l'élevage en fixant les troupeaux pour maîtriser la charge animale avec l'aménagement de ranchs et de périmètres pastoraux. C'est pourquoi la reconnaissance des droits des pasteurs à la mobilité et son impact positif a tardé à être inscrite dans les réglementations foncières.
- Un cadre réglementaire de gestion des ressources naturelles est mis en place depuis l'Indépendance et est orienté vers la gestion durable des ressources naturelles.
- Les expériences en matière de gestion et de mise en œuvre des unités pastorales sont capitalisées et les démarches harmonisées pour plus de cohérence et de convergence dans la gestion des ressources naturelles en général et pastorales en particulier.
- Le présent Guide méthodologique appuie l'émergence des UP dans un environnement écologique fragilisé par la récurrence des aléas naturels.

1.0. Présentation

Le guide méthodologique de mise en œuvre et d'animation des unités pastorales est un support pour promouvoir la gestion durable des ressources pastorales. Il est conçu de façon didactique et simple pour faciliter l'appropriation par les acteurs des systèmes pastoraux.

Il constitue ainsi un cadre opérationnel qui guide les actions de développement qui sous-tendent la mise en œuvre des unités pastorales.

Il comprend six parties précédées d'une introduction (2) les objectifs (3) la compréhension du concept d'unité pastorale (4.) un processus de caractérisation (5). l'élaboration et la mise en œuvre des plans de Gestion (6), la démarche d'animation, (7) le suivi évaluation.

1.1. Principes d'élaboration

Le guide analyse les enjeux liés à la gestion partagée des ressources pastorales d'un écosystème.

Son élaboration repose à la fois sur une démarche participative et inclusive ainsi qu'une approche d'animation et de communication. Elle requiert trois conditions :

1. **Comprendre le fonctionnement des systèmes pastoraux.** La prise en compte des conditions de viabilité pastorale est essentielle afin de privilégier les démarches qui confortent les bases du pastoralisme.
2. **Maîtriser l'environnement politique et juridique de la zone.** Le principal enjeu est le respect des dispositions légales et réglementaires ainsi que la cohabitation pacifique entre les différentes parties prenantes.
3. **Connaître les parties prenantes et particulièrement les cibles et leur capacité d'appropriation et de référencement sur le guide.**

En conséquence, le guide :

- rappelle les dispositions juridico-techniques de la gestion des ressources pastorales ;
- indique les normes minimales à respecter lors de la mise en œuvre d'une action sur les ressources naturelles (GRN) ;
- alerte sur les risques à prévenir ou à atténuer dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche
- apporte des éclairages sur les sujets susceptibles de discussions et de controverses.

1.2. Intérêt du guide et champ d'application

Le guide fournit à tous les utilisateurs de l'espace pastoral des éléments de référence juridique et technique qui confortent les dispositions d'élaboration et de mise en œuvre des plans de gestion des unités pastorales.

Le champ d'application : le guide sert non seulement de balise et de phare pour l'élaboration et la mise en œuvre des unités pastorales mais aussi de

référence pour les bonnes pratiques de gestion des ressources pastorales dans des zones où des collectivités locales sont investies de compétences en GRN

➤ **Quelles sont les principales conditions de succès de la création et de la mise en œuvre des unités pastorales ?**

- La demande doit être exprimée par les bénéficiaires ou avec leur consentement.
- Assurons-nous que les textes de loi et les dispositions réglementaires en vigueur dans le pays sont respectés pendant tout le processus.
- Prévoyons des sessions de formation destinées non seulement aux animateurs, mais aussi aux institutions locales, aux communautés et autres agents de développement etc.
- capitalise les acquis méthodologiques en matière d'expériences de mise en œuvre des unités pastorales (caractérisation, élaboration et mise en œuvre des plans de gestion et codes locaux).
- rappelle des normes ou conditions minimales de gestion des ressources naturelles, des dispositions réglementaires et juridiques qui facilitent son intégration harmonieuse dans les politiques en cours.
- introduit des questions d'éclairage et des réponses qui approfondissent l'analyse de la pertinence des options et des règles de gestion.
- prévoit des éléments de renforcement de capacités en matière d'animation et de communication dans les unités pastorales.
- propose une démarche d'animation et de suivi évaluation de la mise en œuvre des unités pastorales pour apprécier l'efficacité de cette pratique et les effets/ impacts sur les conditions de vie des communautés.

1.3. Architecture du Guide

Le guide :

- présente une analyse du concept d'Unité Pastorale : sa définition, sa place dans l'environnement foncier, sa gestion ainsi que les enjeux économiques, politiques et environnementaux qui lui sont liés.



II. Objectifs du guide

Le présent document a pour but d'aider les acteurs intervenant dans la zone sylvopastorale à capitaliser les approches en vue d'harmoniser les démarches de création et de mise en œuvre des unités pastorales.

2.1. Objectifs spécifiques

- Disposer d'une vision claire et partagée de la notion d'UP et des concepts qui lui sont attachés.
- Mettre à la disposition des utilisateurs un paquet d'informations bien structurées, pertinentes et nécessaires à la mise en œuvre des UP.
- Concevoir pour les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des UP un document stratégique de pilotage, de communication et d'animation des UP.
- Rappeler lors des processus de mise en œuvre des unités pastorales quelques éléments de références techniques, économiques.
- Donner aux projets et programmes ainsi qu'aux autres acteurs un document d'harmonisation des interventions qui rappelle et informe les parties prenantes de leurs rôles, responsabilités et droits.
- Avoir pour chaque étape les outils d'animation appropriés de mise en œuvre de l'Unité pastorale.

2.2. Utilisateurs du guide

Ce guide s'adresse à tous ceux qui interviennent dans la zone pastorale. Ces acteurs comprennent entre autres, l'administration territoriale et locale, les services techniques déconcentrés, les ONG d'appui, les projets et programmes, les communautés dans leurs différentes formes d'organisations, etc.

Le guide servira de référence aux programmes publics d'investissement qui ont des répercussions sur le fonctionnement harmonieux des Unités pastorales.

2.3. Comment utiliser ce guide ?

Le Guide est principalement conçu comme outil d'aide à la décision. Il constitue les balises et les étapes phares de l'intervention en milieu pastoral.

L'utilisateur du guide doit prendre certaines dispositions :

- adapter la démarche au contexte spécifique,
- respecter les conditions minimales pour réaliser une bonne pratique en GRN,
- s'appropriier les éclairages sur les questions et autres controverses.



III. Comprendre le concept d'unité pastorale

L'unité pastorale couvre une notion large et variée. Elle intègre plusieurs facteurs comprenant les politiques, les problématiques environnementales et les dimensions économiques sociales et culturelles.

Elle est un **instrument de pilotage et d'animation** mis à la disposition des communautés (du territoire) pour une gestion participative et inclusive des ressources.

Elle repose essentiellement sur trois dimensions :

- **la dimension sociétale** comprend les populations, les institutions, les cadres de décision, les services. Les populations **exploitant les mêmes ressources** s'organisent et **mettent en place un cadre de décision et de mise en œuvre des unités pastorales**,
- **la dimension écologique** intègre l'eau, les pâturages et le sol. L'**espace pastoral est délimité** et organisé en **sous-espaces homogènes** dont **les ressources** constituent **les moyens d'existence des communautés**. L'accès et l'exploitation de ces ressources déterminent les modalités de la gestion,
- **la dimension économique** comprend le bétail, la santé animale et les marchés.

Rappel. La sécurisation de la mobilité

La mobilité pastorale est une stratégie cruciale d'exploitation des milieux arides et semi arides et de résilience aux changements climatiques.

Rappel. L'importance des points d'eau et des ressources fourragères dans le système pastoral

Les forages et les points d'eau en général (mares, puits, etc.), dans la zone sylvo-pastorale, rythment et organisent la vie pastorale. La disponibilité de pâturage est l'autre élément clé des systèmes pastoraux.

3.1. Cadre d'analyse de la pertinence de l'Unité Pastorale

L'analyse de la pertinence de cette initiative de gestion des ressources naturelles repose sur des questions de recherche relatives à : Quelle transformation sera induite par le projet de création d'UP ? Quels bénéfices/intérêts cette transformation apporte-t-elle aux communautés ? Comment les activités seront conduites ? Quels sont les rôles et responsabilités des parties prenantes ? Quels principes guident ces actions ? Quelle est la légalité des structures de gestion mises en place ?

➤ **Quelles transformations les communautés souhaitent-elles obtenir en créant des unités pastorales ?**

Réponse : les transformations sont attendues au niveau :

- de l'aménagement et de la gestion foncière : la mise en valeur de l'espace pastoral et sa gestion transparente,
- de l'organisation des populations et de la viabilité des institutions : créations de structures communautaires viables et délégataires de pouvoir,
- de la sécurisation des écosystèmes pastoraux : reconnaissance de droits aux pasteurs,
- de l'amélioration des capacités de gestion des organisations pastorales (gestion technique, gestion financière et gestion des ressources naturelles et des équipements).

➤ **Quels bénéfices seront apportés aux communautés par cette transformation. ?**

Réponse : la création et la mise en œuvre des unités pastorales sécurisent le fonctionnement des systèmes pastoraux, elles améliorent la disponibilité des ressources et augmentent la productivité du cheptel, elles renforcent la cohésion sociale et la responsabilisation des acteurs à la base.

➤ **Qu'est ce qui conforte la cohésion sociale et assure la participation active des populations dans le processus de mise en œuvre des UP ?**

Réponse : les populations appartiennent à plusieurs villages d'un même territoire auquel elles s'identifient. Un processus de concertation inter-villageoise aboutit à la mise en place d'une structure associative de gestion.

Plusieurs critères favorisent la cohésion et la participation :

- critères sociaux (volonté de plusieurs villages riverains de construire ou d'entretenir en commun une structure de gestion, qui va gérer aussi les relations avec les éleveurs transhumants non autochtones) ;
- critères écologiques : les communautés exploitent les mêmes ressources et sont solidaires dans les stratégies de résilience contre les changements climatiques ;
- critères, culturels et / ou historiques à travers le voisinage, les liens de parenté, les coutumes et les mœurs.

La communication participative pour le développement (CPD) mobilise les acteurs pour une participation active : (il faut s'assurer que les acteurs sont bien informés, bien impliqués dans les processus et y trouvent leur intérêt).

➤ **Est-ce que le contexte est favorable à la participation des communautés et l'émergence de structures associatives exerçant des attributions déjà dévolues aux collectivités locales ?**

Réponse : le contexte politique et législatif du Sénégal offre aux populations locales les conditions de participation aux actions de développement de leur terroir ; elles peuvent s'organiser et élire une structure associative officiellement reconnue, l'UP, dans ce cas, chargée de conduire un programme ou une action de développement. Le cadre législatif leur est favorable.

Rappel. Du principe de subsidiarité

(Art. 3 du Code des Collectivités Locales). La mission des collectivités locales est "la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt régional, communal ou rural. Elles s'associent en partenariat à la réalisation des projets de développement, les mouvements associatifs et les groupements à caractère communautaire".

La décentralisation, une opportunité pour l'émergence des unités pastorales

La décentralisation est une opportunité qui favorise l'émergence de fortes dynamiques de développement local et la création de réseaux d'acteurs qui s'impliquent de plus en plus dans la gestion des affaires locales.

Les populations à la base sont les véritables bénéficiaires des actions de développement et les dépositaires d'enjeu. Leur participation active dans tous les processus de développement est déterminante.

Les textes juridiques, malgré leurs limites sur certaines questions, ont tracé les grandes lignes permettant de délimiter les missions, fonctions, rôles et responsabilités des acteurs.

➤ **Quelle sera la structure communautaire chargée de la gestion de l'Unité pastorale ?**

Réponse : l'unité pastorale est gérée par le comité de gestion ou comité directeur, mis en place par les populations des villages qui la composent.

Le comité dispose d'un statut légal et d'une concession que lui donne la collectivité locale pour exercer une partie des missions publiques qui lui sont confiées. Des protocoles peuvent être signés entre le comité et les autres acteurs

➤ Quels sont les rôles et responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre des unités pastorales ?

Tableau 1 : Rôles et responsabilités des acteurs

Acteurs	Rôles	Responsabilités	Bénéfice
Le Représentant de l'Etat	Contrôle de légalité et accompagnement	Respect des lois et décrets et approbation	Assure cohésion et stabilité au niveau local
Les collectivités locales	concession et contrôle d'exécution	Participation des communautés	Gestion harmonieuse de proximité
Services déconcentrés de l'Etat	Appui techniques et exécution de protocoles	Renforcement des capacités et suivi	Amélioration des conditions de vie des populations
Projets et programmes	Appui technique et financier	Renforcement des capacités et suivi	Efficacité transparence dans la gestion
Le secteur privé	Prestation de services	Services de qualité	Accès à offre de services

Rappel. La légitimité des structures locales de gestion dans les métiers de l'élevage

Chapitre 3 / article 9 et 10 de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale :

Les métiers de l'agriculture et au sens large (agriculteurs, éleveurs, exploitants forestier, pêcheurs etc.) et les organisations professionnelles bénéficient d'un statut reconnu et protégé

➤ Comment donner un statut légal à la structure communautaire de gestion ?

Réponse : la légalisation de toute forme d'association se fait au niveau central (Ministère de l'Intérieur) par la constitution d'un dossier comprenant :

- le procès-verbal de constitution,
- le bureau,
- le règlement intérieur précisant l'objet de l'unité pastorale.
- Les documents sont légalisés par les services compétents du Ministère de l'Intérieur.

➤ Qui octroie la concession et comment ?

Réponse : la collectivité locale, après délibération, établit une concession sur présentation d'un dossier comprenant :

- la sollicitation de la concession,
- l'acte de création de l'unité pastorale,
- le statut de comité de gestion ou comité directeur,
- le plan de gestion approuvé.

La concession est approuvée par le Préfet ou le Sous-Préfet.

➤ Qu'est ce qui caractérise le territoire de l'unité pastorale ?

Réponse : le territoire de l'unité pastorale est un espace caractérisé par :

- la délimitation de sa superficie ;
- l'identification des villages qui la composent ;

- la cartographie des ressources et l'analyse des potentialités ;
- les infrastructures et équipements ;
- les institutions locales et leurs rôles et responsabilités ;
- le cadre législatif et réglementaire qui organise la création et la gestion de l'unité pastorale.

➤ **Quels sont les outils de gestion de l'unité pastorale ?**

Réponse : le plan de gestion, qui est le principal outil de planification et de gestion des ressources de l'unité pastorale. Cet outil devra définir de façon participative les règles et les modalités de gestion.

La gestion de ce territoire basée sur une approche de développement local multisectoriel et participative intègre la préoccupation environnementale et garantit le caractère durable des processus de production et d'exploitation

3.2. Définition de l'Unité Pastorale

Plusieurs définitions ont été produites par différents projets et programmes. Toutes ces définitions convergent vers la notion d'espace, l'organisation des communautés en groupement de gestion, l'exploitation des ressources communes et le bon vouloir de vivre harmonieusement et de gérer ensemble.

DEFINITION L'UP est un espace géographique centré sur le forage où vivent des populations appartenant au même terroir, solidaires, ayant les mêmes intérêts socio-économiques, exploitant les mêmes ressources et utilisant les mêmes points d'eau (mares, forage, puits etc.).

Encadré 4. Définition de UP

Ces populations organisées en une structure associative élaborent et mettent en œuvre un plan de gestion des ressources pastorales d'un territoire donné. Ils reçoivent une délégation de pouvoir de la commune approuvée par le Représentant de l'Etat pour réaliser leur mission...



© AVSF - S. Mason

IV. La caractérisation

La caractérisation est une étape importante du processus. Elle consiste à :

- Faire des enquêtes et des collectes de données écologiques, économiques et sociales sur la zone ;
- Analyser les informations écologiques, économiques et sociales ;
- Faire une représentation cartographique des ressources du terroir, des infrastructures et des équipements (la cartographie) ; il y en a d'autres aussi importantes, représentation graphique pour les fonctionnalités, les tendances évolutives ; les tableaux pour les synthèses, etc.

Elle est menée par une structure d'appui spécialisée en rapport avec les populations et les animateurs.

La caractérisation présente une photographie dynamique des ressources physiques, sociales, humaines, naturelles ainsi que la dynamique organisationnelle et institutionnelle du terroir pastoral ;

Elle fournit des informations sur les problèmes, les contraintes et les potentialités du terroir (état des lieux) et fait une évaluation des principales potentialités et contraintes. Il s'agira de :

- Etablir la carte de la zone (cartographie des ressources, cartographie des infrastructures et équipements, occupation de l'espace),
- Définir la superficie, l'effectif des animaux et les critères d'accès, les indices de production des ressources,
- Identifier les principales contraintes et besoins prioritaires de la zone,
- Présenter des alternatives et propositions locales

➤ Quel est le rôle des services techniques d'appui et d'encadrement ?

Réponse : les services techniques déconcentrés de l'Etat doivent assurer un appui conseil et un suivi de la mise en œuvre des unités pastorales du fait de leur mission régalienne.

Il est recommandé à l'unité de gestion d'établir un protocole avec les services techniques déconcentrés.

Normes minimales de gestion des Ressources naturelles

- Informer et impliquer les services déconcentrés dans le suivi de la mise en œuvre des unités pastorales.
- Concilier dans le processus de développement des unités pastorales des activités productives et celles de préservation des ressources agro écologiques.

4.1. Les Éléments de caractérisation des Unités pastorales

➤ Quels sont les éléments de caractérisation des UP ?

Tableau 2 : Caractérisation

Thèmes	Questions clefs
Les ressources	(nature, quantité, valeur etc.) Populations (effectifs, pyramide, organisations) ; Bétail (effectifs, santé, paramètres de production)
Les infrastructures et Equipements	Répartition Accès (distance et disponibilité eau etc.) Equipements marchands
OCB	Types et rôles
Les organisations	Types et rôles
Le secteur privé	Type et répartition
Les indicateurs d'accès	Distance entre les infrastructures Intensité de fréquentation
Les partenaires au Développement	Domaines d'activités et types d'intervention

4.2. Démarche méthodologique

- Délimitation de l'UP ;
- Réalisation de la carte d'occupation des sols de l'UP ;
- Identification des ressources du terroir pastoral ;
- Inventaire de toutes les infrastructures pastorales disponibles ;
- Analyse des modes de gestion ;
- Analyse des formes d'organisation et de partenariat ;
- Expérience en matière d'encadrement dans le domaine de la gestion.

Tableau 3 : Etape de la démarche

Etapes	A faire	Personnes impliquées
Définir une démarche	Elaborer une note méthodologique	Structure contractuelle
Mettre en place les outils de recherche	Etablir un questionnaire et un guide d'entretien	idem
Organiser les enquêtes	Déployer les équipes sur le terrain et assurer le suivi	Enquêteur et animateurs
Exploiter les données	Analyser les données (collectées lors des entretiens ; issues de la base de données) par secteur d'activité	Structure contractante
Faire une situation de référence (Délimiter le site, Recenser les villages polarisés...)	Cartographie des ressources du terroir	Structure contractante, services techniques, populations et animateurs...
La sensibilisation des acteurs du terroir pastoral sur l'opportunité d'implanter une UP	Réunion et cadres de concertation	Communautés, services techniques, Collectivités locales...
Elaboration du rapport provisoire de caractérisation	Présentation du rapport	Structure contractante
Restitution du rapport provisoire	Restitution générale et validation avec les acteurs du terroir	Communauté et autres partenaires

➤ Quels sont les objectifs de la caractérisation ?

Réponse :

- disposer de toutes les informations quantitatives et qualitatives pour élaborer un plan de gestion efficace pour un développement durable,
- aider les populations locales à mieux connaître leur territoire en termes de potentialités et contraintes...

Tableau 4 : tableau des objectifs

Objectifs	Connaitre les exemples d'application
Connaitre les potentialités de son environnement	Cartographie de la zone
évaluer les ressources disponibles	La disponibilité, les distances, les effectifs
Partager les résultats	A travers les restitutions et les focus group
Management et prise de décision	Se servir des résultats de la caractérisation comme outil de management des ressources (plan de Gestion, code local)

➤ Quelles sont les options méthodologiques ?

Réponse :

Tableau 5 : options méthodologiques

Options	Questions	Choix
La cible	Quels groupes sont concernés	Large représentation des populations
La localisation de la zone	Comment déterminer les limites	Cartographie de la zone
La méthode de recueil des données	Quelle démarche et quels outils	Démarche participative et Echantillonnage et enquêtes qualitative et quantitative
L'analyse des données	outils adaptés d'analyse participative	Analyse participative quantitative et qualitative
La présentation des résultats	rapport et compte rendu	Rapport et cartes
La prise de décision	Quelles sont les procédures de prise de décision ?	Analyse du plan de gestion validé par l'autorité administrative

➤ **Quelles sont les conditions de réussite de la caractérisation ?**

Réponse : les conditions de réussite sont :

- une démarche participative et inclusive,
- des données quantitatives et qualitatives disponibles,
- une représentation cartographique,
- le respect des normes minimales de gestion des ressources naturelles.
- la conformité avec les lois et autres textes réglementaires



V. Le plan de gestion

L'**objectif** du plan de gestion est de contribuer à la gestion durable et concertée de l'espace, des ressources pastorales et des infrastructures communautaires.

Objectifs spécifiques :

- faire du plan de gestion un véritable instrument de pilotage de l'unité pastorale dont l'horizon d'exécution et les principes d'évaluation/actualisation sont déterminés ;
- définir des programmes minimums d'investissement et d'équipement afin de doter les UP d'infrastructures de développement ;
- définir les règles consensuelles de gestion des ressources pastorales.

➤ **Quelles sont les étapes pour la création, la validation et de mise en œuvre des plans de gestion de l'UP ?**

Réponse :

5.1. Démarche institutionnelle

Concession : La concession donne un statut légal et un mandat à la structure associative chargée de conduire le plan de gestion.

Mandat : Délibération du conseil municipal pour donner la concession à la structure associative chargée de conduire le plan de gestion et de rendre compte des résultats à la collectivité locale .

Cadre juridique autorisant le transfert des responsabilités de gestion aux organisations légalement constituées

L'Acte 3 de la Décentralisation et le cadre réglementaire de gestion des ressources naturelles offre aux collectivités locales la possibilité de déléguer une fonction à des structures locales des missions régaliennes sous réserve d'élaboration d'une convention/plan de gestion validée et approuvée.

➤ **Est-ce que la délégation de la gestion des ressources pastorales est faisable pour les Unités pastorales ?**

Réponse : la délégation est une disposition de la loi pour une gestion de proximité des compétences attribuées aux collectivités locales.

La gestion environnementale des ressources naturelles fait partie de ces compétences.

Cette délégation a nécessairement un horizon temporel et peut être remise en cause quand les ressources et les moyens d'existences des populations sont menacés.

5.2. La démarche opérationnelle

A : ELABORATION DU PLAN DE GESTION

■ **Etape 1.** Les réunions à différentes échelles avec les éleveurs, les techniciens, les autorités administratives et locales afin de partager les résultats de la caractérisation.

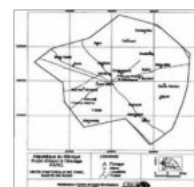
Résultats : Les populations ont une claire conscience des ressources de leur terroir pastoral, de ses potentialités et contraintes et des perspectives d'amélioration.

■ **Etape 2.** Choix des délégués de village :

Résultats : Les délégués des villages polarisés sont choisis. Veillez à ce qu'il y ait une bonne représentativité de tous les villages.

■ **Etape 3.** Zonage

- ▶ convenir du zonage de base en fonction des ressources et des activités ;
- ▶ organiser le terroir par affinité et par capacité (adéquation avec les ressources ?).



Résultats : La zone dispose de mini terroirs de gestion des ressources pour plus de proximité et d'appropriation.

■ **Étape 4. Mise en place des organes de gestion :**

La mise en place des organes de gestion est une étape cruciale du processus. Elle ne doit souffrir d'aucune contestation. Le Processus doit être participatif. L'animateur est un facilitateur mis à disposition par l'Etat, ou par des programmes de développement (ONG, centres de recherche,...) et joue un rôle très important dans cette étape.

- ▶ Mise en place des organes de gestion,
- ▶ Animation des organes de gestion.

Résultat : Election d'un comité de gestion comprenant un bureau et des commissions :

- ▶ Le bureau est chargé des relations avec l'extérieur et des problèmes qui relèvent de l'exécution du Plan de gestion de l'UP.
- ▶ Cette gestion est pilotée par le bureau assisté dans son travail par des commissions :
- ▶ Les commissions sont choisies en fonction des besoins de chaque comité de gestion.
- ▶ A l'échelle des secteurs, différents comités spécialisés sont mis en place ; ils sont chargés de l'accueil et de l'installation des transhumants, de la lutte contre les feux de brousse, de la gestion des points d'eau temporaires et permanents.
- ▶ Chaque comité est doté d'un bureau et de statuts et règlement définissant le mode de fonctionnement et les conditions d'accès.

■ **Étape 5. Revue des textes législatifs et réglementaires :** passer en revue les textes relatifs à la gestion des ressources naturelles et apprécier la cohérence entre le plan de gestion et ces textes.

Résultats : garantir la conformité et l'applicabilité des plans de gestion.

↘ **Est-ce que les plans de gestions peuvent être appliqués dans le domaine forestier ?**

Réponse : Oui, mais suivant les conditions définies par la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et le décret portant sur le code forestier. Les communes établissent des protocoles de cogestion avec le service forestier.

Rappel des dispositions de la loi d'orientation agrosylvopastorale

1. Le pâturage et le passage des animaux dans les zones classées sont interdits tant que la présence des animaux risque d'endommager les plantations ou les semis (article 40 LOSP).
2. Les réserves sylvo-pastorales sont des formations où des restrictions sont apportées notamment pour les cultures de rentes afin de permettre une exploitation de la biomasse.
3. Dans les réserves sylvo-pastorales, les éleveurs sont autorisés à s'installer et mener une vie familiale.

■ **Étape 6. séance de discussions avec les parties prenantes**

(autorités locales administratives, élus locaux, représentants des populations locales, associations et organisations d'agro pasteurs, services techniques qui ont mandat de gérer les ressources en question comme les forages, forêts, bétail, aires protégées, etc.).

Résultats : les populations sont acquies aux règles de gestion.

■ **Étape 7. Organisation d'ateliers de planification participative de gestion des terroirs et des ressources :**

- ▶ les populations définissent les règles de gestion de leur terroir dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de gestion des ressources naturelles,
- ▶ elles planifient les actions d'investissement et d'aménagement prévues (nature de l'investissement, localisation, date de démarrage, coût, structure responsable),
- ▶ elles planifient les activités de renforcement des capacités (thèmes, cibles, période, durée)

Résultats : Un plan de gestion est conçu de manière participative

↘ **Quelle est la valeur juridique du plan de gestion ?**

Réponse : le plan devient un outil d'aide de décision à la disposition de la collectivité. Ce plan de gestion nécessite :

- Un avis technique des services de l'État.

- Une délibération du conseil municipal, et
- L'approbation du représentant de l'Etat.

- L'acte de délibération,
- La liste d'émargement des conseillers.

B : VALIDATION DU PLAN DE GESTION

Procédures pour la validation et approbation du plan de Gestion :

- Le président de l'UP présente le plan de gestion au conseil municipal par courrier.

Le conseil examine et sollicite les avis des services techniques compétents.

- La collectivité locale fixe une date de réunion durant laquelle l'UP fera une présentation de sa proposition au conseil municipal.

- Le conseil délibère pour la validation du plan de gestion (rappel : la validation se fera sur la base d'avis techniques émis par les services compétents déconcentrés de l'Etat).

Le document validé est envoyé au Représentant de l'Etat pour approbation : le dossier comprendra :

- Le plan de gestion validé,

Le Représentant de l'Etat procède à l'approbation. Il vérifie les éléments suivants :

- La démarche a été respectée,
- Le comité dispose d'un mandat,
- La restitution a été faite avec un quorum,
- La validation a été faite par le conseil municipal dans les conditions fixées par la loi.

L'approbation est matérialisée par un cachet et la signature du Représentant de l'Etat (et territoriale ?) avec la mention : Vue et approuvée.

C : MISE EN OEUVRE DU PLAN DE GESTION

La mise en œuvre du plan de gestion nécessite un plan d'action qui spécifie les investissements, les actions de renforcement des capacités ainsi que les actions qui relèvent de la gestion de l'espace.

Tableau 6 : PLAN D'ACTION

Programmes	Actions prévues	Localisation	Parties prenantes	durée	Cout
Programme d'Investissement					
Animation et le renforcement des capacités					
Les dispositifs de gestion de l'espace					

Le plan de gestion comprend aussi :

- Les dispositifs spécifiques à chaque UP : les modalités d'utilisation de l'espace selon les activités (zones de cultures, zones de parcours, mises en défens...) et les modalités d'exploitation des zones de parcours.
- Les dispositions communes à toutes les UP et qui reposent sur les lois et règlements en vigueur.

Etapes de mise en œuvre du plan de gestion :

Etapes : 1. Animation périodique du comité de gestion et des organes décentralisés

- Renforcement des capacités des organes de gestion sur les rôles et responsabilités,
- Informations techniques et administratives,
- Mise en place de documents de travail,

- Inventaire et mise en place de panneaux indicatifs de l'affectation de l'espace,
- Contrôle du respect des règles du plan de gestion et gestion des conflits liés aux empiètements.

Etape 2. Mise en place des instances de gestion au niveau des secteurs

- Renforcement des capacités des instances,
- Informations,
- Mise en place des documents et supports.

Etape 3. Restitution du plan de gestion

- Restitution du plan de gestion,
- Rappel du plan d'action.
- Etc.

Etape 4. Exécution du plan d'action

- Réalisation des tâches d'investissement et d'aménagement.
- Respect des règles de gestion.

Etape 5. Suivi de la mise en œuvre des plans de gestion

- Etablissement de protocoles.
- Exécution des tâches.
- Suivi des tâches.

Etape 6. Animation

- Organisation et animation des rencontres.
- Appui/ conseil aux comités de gestion. Formation des acteurs.

Etape 7. Rappeler les Rôles et Responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre des plans de gestion.



© AVSF - C. Lebel

VI. Animation des unités pastorales et renforcement des capacités

Les processus d'animation des Unités Pastorales se développent de manière continue à travers différentes situations par les interactions entre les animateurs, les organes de l'UP, les collectivités locales, les projets/ programmes et les autres intervenants.

L'animateur de l'Unité pastorale dispose de compétences en matière de communication pour le développement, de facilitation de rencontres, de négociation de planification et de rédaction des rapports.

Profil de compétence de l'animateur des unités pastorales



6.1. La démarche de communication

6.1.1. Déterminer les besoins de communication : ces besoins sont élaborés en fonction des tâches, des problèmes exprimés

Taches	Information	Sensibilisation	Facilitation	Communication	Plaidoyer
Assemblée générale					
Planifier des actions					
Le renforcement des capacités					
Relation avec les partenaires					

6.1.2. Choisir la cible avec laquelle communiquer

Chaque séance concerne un groupe spécifique et des intervenants impliqués dans la recherche de solutions. L'animateur doit se poser les questions suivantes :

- Qui est impliqué dans le processus ?
- Quels rôles jouent les acteurs ?

6.1.3 Présentation de la thématique sous forme d'objectif de communication.

La réalisation d'une tâche d'animation doit d'être préparée pour formater le message, préparer les supports etc.

6.2. Les outils de communication et leur mode opératoire

➤ Comment préparer une rencontre ?

Réponse :

- L'animateur prend toutes les dispositions pour que le processus de communication réussisse :
 - ▶ convocation,
 - ▶ préparer les thèmes qu'il souhaite aborder,
 - ▶ étudier le budget et maîtriser les conditions matérielles.
- L'animateur veille à ce que la cible prenne toutes les dispositions pour participer à la rencontre
 - ▶ respect des horaires
 - ▶ présence obligatoire des personnes clés

➤ Quels sont les canaux de communication ?

Réponse : Il existe quatre canaux de communication pour susciter la discussion :

La communication interpersonnelle : elle concerne les débats, les groupes de discussion

Les medias de groupe, les enregistrements audio, de même que les médias populaires

Les medias de masse ; elles comprennent la radio communautaire, les journaux, la télévision et les affichages

Les produits de communication institutionnelle que sont l'internet, les bases de données

➤ Quels sont les objectifs visés par la communication ?

Réponse :

- Vulgariser des textes et des règlements,
- Convaincre du bien-fondé des orientations ou des décisions
- Améliorer les comportements
- Exhorter les acteurs à s'impliquer dans une action de développement de l'unité pastorale.



© AVSF

Processus de planification et d'animation des UP

Principaux enjeux	Objectifs	Contraintes	Besoins en communication
Reconnaissance juridique de l'UP	Approuver le mandat destiné au comité de gestion d'UP	Contraintes administrative	Information communication
Appropriation par les acteurs du plan de gestion	Impliquer tous les acteurs dans le processus d'élaboration du plan	Déficit information/ conflits d'intérêt (accès au foncier, etc.)	Information/ sensibilisation
Respect des règles et des normes	Harmoniser les démarches	Conditions climatiques hors normes	Sensibilisation/ information/ orientations
Promotion du partenariat	Développer le partenariat	Faibles capacités de plaidoyer	Plaidoyer lobbying
Promotion de l'économie locale			Communication/ marketing
Gestion durable des ressources naturelles	Défense et restauration des écosystèmes et accès équitable	Manque d'information, de motivation, de concertations	Information/ sensibilisation/ communication

Au regard de ces enjeux et des contraintes qui lui sont liées, l'unité pastorale est confrontée à de sérieux problèmes qui limitent la participation des acteurs et la prise en charge de ces enjeux.

L'animateur doit identifier les besoins de communication pour déterminer les tâches et les canaux de communication.

La communication institutionnelle

Besoins en communication	Cibles concernés	Supports	Tâches
Communication institutionnelle	Administration Territoriale	Courrier	Lettre d'information Dossiers pour approbation
	Projets et programmes	Courrier / Internet	Rapport et compte rendu
	Services techniques déconcentrés	Courrier / Internet	Lettre d'invitation / Rapport

VII. Suivi-évaluation de la mise en œuvre des UP

Le suivi et l'évaluation constituent une composante à intégrer dans nos projets de création d'unité pastorale depuis la phase de conception.

Cette activité peut être menée par l'animateur, avec l'appui des services étatiques ou des projets et programmes intervenant dans le domaine en synergie avec les collectivités locales.

Un bon suivi est caractérisé par une collecte régulière des données, leur transmission à temps aux échelons supérieurs et un traitement approprié pour sortir les indicateurs de performance et observer les progrès réalisés, afin de pouvoir réajuster pour corriger les défaillances.

Un dispositif de suivi-évaluation doit être mis en place lors de l'élaboration du Plan de Gestion.

Le plan de gestion fixera les objectifs et résultats attendus sur un échéancier donné.

➤ Pourquoi doit-on faire le suivi-évaluation de la mise en œuvre des UP ?

Réponse : le suivi-évaluation permet de mesurer les performances des unités pastorales.

- Il aide les UP à cerner leurs forces et faiblesses et à prendre des décisions allant dans le sens de l'amélioration des performances.
- Il permet aux structures d'appui (Projets et Programmes) d'identifier les besoins en renforcement de capacités des différents acteurs et en conséquence de faire un meilleur ciblage de leurs prestations et d'affiner leurs actions de renforcement des capacités.
- Il donne aux différents responsables des informations et des arguments pour alimenter leur plaidoyer auprès des Pouvoirs Publics et des partenaires au développement.
- Il donne périodiquement des indications claires sur l'état de mise en œuvre du plan de gestion des unités pastorales et plus globalement sur la gestion d'un territoire précis.
- Il permet d'évaluer les progrès réalisés résultant de la mise en place des UP et de faire apparaître les points faibles ou les défaillances de la mise en œuvre de l'UP.
- Enfin, il constitue pour la collectivité locale et ses partenaires, un instrument de suivi de la mise en œuvre de la politique de décentralisation.



© AVSF

Différents niveaux inhérents à l'évaluation peuvent être distingués :

Niveaux évaluation	Objectif du suivi
Une évaluation stratégique de l'unité pastorale Question : Est-ce que la création d'UP est pertinente ?	Qui permet d'interroger la pertinence des objectifs par rapport aux problèmes à résoudre.
Une évaluation de la structure de gestion Question : Quels sont les input créés pendant la mise en œuvre du projet ?	Qui permet d'apprécier la qualité, la quantité et l'organisation des ressources humaines, matérielles et financières du programme (inputs/entrants), ainsi que sa viabilité financière.
Une évaluation des résultats Question : quel est le niveau d'atteinte des résultats ?	Qui permet de vérifier que les activités prévues ont effectivement été réalisées et ont effectivement atteint les objectifs prévus (d'où l'importance d'une formulation précise des objectifs).
Une évaluation du processus Question : Quelles sont les ressources mises en œuvre, les acteurs impliqués et les moyens mis en œuvre ?	Elle concerne l'utilisation quantitative et qualitative qui a été faite des ressources allouées au projet. Elle concerne tout ce qui a été mis en œuvre. Ici on s'intéresse à la dimension participative, voire communautaire du programme.
Une évaluation des effets et l'impact ? Question : Quels sont les changements observés sur les populations et le couvert végétal ?	Qui permet de se rendre compte des changements directs ou indirects, positifs ou négatifs (effets pervers) non prévus dans les objectifs initiaux et concernant la population cible du projet ou le cadre écologique.

Critères, Indicateurs et Outils de suivi évaluation

Critères	Indicateurs	Outils de suivi
le suivi socio- organisationnel basé sur la grille de performance	-Fonctionnement des structures. -Autonomisation des structures de gestion. -Capacité de création de partenariat. -Implication du genre.	Grille de performance
le suivi économique, notamment l'évolution des revenus des usagers des terroirs	Economie générée par les activités génératrices de revenus	Grille de performance, bilan financier de l'exercice
Suivi écologique basé sur l'indice de couvert végétal (ICV)	Taux de couverture ligneuse Taux de couverture herbacée	Echantillonnage et ICV
Approche méthodologique pour le suivi de la mise en œuvre des activités		
Démarches	Activités	
Donner un élan aux activités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer un rythme de planification ■ Intégrer les premiers succès 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rappeler constamment à l'équipe les objectifs
Tenir les partenaires et les communautés informés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etablir régulièrement des rapports sur l'état d'avancement des activités ■ Mettre à jour et afficher le 	<ul style="list-style-type: none"> ■ calendrier d'exécution ■ Informer les membres des organes sur les dates et lieux des réunions
Mise à jour du Plan	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quelles activités ont été entamées ? ■ Qu'est ce qui a été réalisé ? 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Qu'est ce qui n'a pas pu être réalisé ? Et Pourquoi ? ■ Qu'avez-vous appris ?
Motivation de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> ■ Reconnaître les petites victoires ■ S'assurer que tous les acteurs ont une mission et une tâche à exécuter ■ Faire des échecs des opportu- 	<ul style="list-style-type: none"> ■ nités d'apprendre ■ Prendre aussi pleinement conscience des échecs ou des erreurs pour pouvoir corriger le tir



VIII. Annexes

8.1. Le Contexte

Le Sénégal est en train de connaître des mutations importantes dans les politiques publiques. Une nouvelle vision est née avec le Plan Sénégal Emergent (PSE). Le secteur de l'agriculture et de l'élevage connaissent des politiques hardies d'amélioration du potentiel productif, de sécurisation des systèmes agropastoraux et de sécurité alimentaire. Les politiques de décentralisation ont atteint leur maturité avec l'Acte 3 de la Décentralisation qui consacre une option de développement économique territorial.

La zone sylvopastorale, appelé aussi Ferlo, est un écosystème qui abrite les systèmes pastoraux et agropastoraux. Elle dispose d'un écosystème fragile et des communautés exposées aux crises et catastrophes récurrentes. Ses populations dépendent principalement des activités agro-pastorales et des ressources naturelles pour leur subsistance et la sécurité alimentaire.

L'élevage "pastoral" constitue le principal moyen d'existence dans ces zones. Il permet non seulement la survie des sociétés pastorales concernées. Il est source de protéines (lait, viande, sang) à haute valeur biologique. Les ressources (eau et fourrages) de ces zones sont partagées et font l'objet de compétition entre plusieurs acteurs. Le système pastoral qui s'y pratique nécessite le maintien d'un équilibre entre le bétail, les pâturages et le cheptel.

Dans un tel contexte, et au regard des expériences des différents partenaires et avec l'émergence des nouveaux paradigmes, les acteurs ont besoin de se concerter, de s'enrichir mutuellement et d'harmoniser leur démarche.

Rappel : pourquoi un guide suivi d'annexes ?

Les différentes expériences en matière d'UP ont mis en exergue le caractère participatif et inclusif de la démarche. Ce guide est destiné aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre des unités pastorales. Ces acteurs comprennent entre autres, l'administration territoriale et locale, les services techniques déconcentrés et ONG d'appui, les projets et programmes, les communautés dans leurs différentes formes d'organisations, etc.

C'est pourquoi, dans un souci d'harmonisation et de

promotion de l'autonomisation des organes de gestion, d'alignement stratégique sur les politiques et réformes en cours, l'élaboration d'un guide méthodologique est pertinente. Les annexes sont constituées d'outils méthodologiques consensuels pour une appropriation des supports et des concepts

Approche méthodologique de mise en œuvre des Unités pastorales

La création d'unités pastorale ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion se feront autour d'une démarche participative et itérative de recherche, de concertation et de capitalisation. Il s'agira de :

- i) faire des enquêtes et la collecte d'information ;
- ii) conduire des rencontres et de mener des entretiens avec les acteurs clés ;
- iii) rendre compte à travers des restitutions et des rapports.

Ces activités s'insèrent harmonieusement dans un environnement juridico-légal dont les acteurs se référer pour une conformité avec la réglementation nationale.

Alignement Stratégique

- Plan Sénégal Emergent : la mise en place des unités pastorales est une matérialisation de l'approche de développement économique territorial par la promotion d'unités de gestion de ces micro-territoires.
- Acte 3 de la Décentralisation : la mise en place de structures de gestion des UP est encadrée par les textes de la décentralisation et le transfert des compétences aux collectivités locales ainsi que le principe de subsidiarité.
- Réformes foncières : Les Unités Pastorales sont à juste titre des espaces comprises dans les territoires pastoraux.
- Loi d'orientation agro-sylvopastorale : Les unités pastorales contribuent fortement à la mise en œuvre des politiques agropastorales et notamment :

- ▶ La réduction de l'impact des risques climatiques
 - ▶ La gestion de l'environnement et des ressources naturelles
 - ▶ Les promotions économiques en milieu pastoral
 - ▶ La promotion de l'investissement structurant en zone sylvopastorale
- Les codes : code pastoral, code de l'environnement, code Forester : Les unités pastorales viennent compléter les instruments juridiques de gestion des ressources naturelles et plus particulièrement en zone pastorale.

8.2. Lexique

Les notions relatives à la terminologie retenue par le code pastoral ont les significations suivantes :

- **Agropastoralisme** : Coexistence entre activités agricoles activités pastorales, agropastorales et agro sylvo pastorales sur différentes échelles (Villages, communautés rurales...) donc c'est une évolution en faveur de l'agriculture agricole sans renonciation à l'élevage pastoral ;
- **Aire de repos ou gîte d'étape** : aire de stationnement, de repos ou de court séjour des pasteurs et de leurs troupeaux jalonnant les pistes de transhumance ;
- **Aire de pâturage** : espace traditionnellement réservé aux pâturages dans les zones de culture ;
- **Apprentissage** : dispositif d'adéquation des moyens aux fins. L'action à entreprendre est celle qui est nécessaire pour atteindre l'objectif visé par la loi portant code pastoral, toute autre considération manquant de pertinence ; formation pratique qui vise à obtenir un métier ;
- **Apprenti-berger** : enfant mineur mis en position d'apprentissage afin de lui inculquer les rudiments nécessaires à la maîtrise du métier de berger ;
- **Berger** : homme préposé à la gestion d'un troupeau et à sa surveillance ;
- **Bétail** : tout animal domestique appartenant aux espèces bovine, ovine, caprine, cameline, équine, asine et porcine ;
- **La bonne gouvernance pastorale** : incluant la responsabilité et le rôle de tous les acteurs
- **Le code pastoral, la loi d'orientation agro-sylvopastorale et la charte pastorale** sont des instruments juridiques qui assurent la bonne gouvernance du foncier et sécurise la mobilité pastorale. Ils définissent des rapports entre les différents acteurs et garantissent le respect des droits à l'accès aux ressources naturelles
- **Concession rurale** : contrat administratif conférant à son bénéficiaire, dans des conditions fixées par un cahier de charges, le droit d'occuper et/ou d'utiliser provisoirement une partie du domaine public des personnes publiques soit au titre des activités de l'élevage, de l'agriculture, de la chasse, de la pêche, soit au titre de l'exploitation des forêts ;
- **Conducteur** : Le terme conducteur, désigne toute personne qui assure la direction constante d'un véhicule, d'un cycle, d'un animal ou d'un troupeau et qui doit en avoir la complète maîtrise ;
- **Couloir de passage** : piste ou chemin affecté au déplacement des animaux entre deux ou plusieurs localités déterminées, pays ou espaces pastoraux ;
- **Cure salée** : Séjour périodique des troupeaux sur des sols riches en minéraux tels que le chlorure de potassium. Dans certaines zones, les pasteurs apportent du sel ou d'autres ingrédients.
- **Développement durable** : un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ;
- **Divagation** : état d'errance d'animaux échappant à tout contrôle ou surveillance ;
- **Droits d'usage pastoraux** : ensemble des droits coutumiers d'occupation, de jouissance et de gestion des ressources naturelles reconnus aux pasteurs sur leur terroir d'attache, droits reconnus socialement, historiquement et protégés juridiquement ;
- **Droit d'usage prioritaire** : Le droit d'usage prioritaire s'applique aux pasteurs sur leur terroir d'attache. Même si l'accès aux ressources ne peut être interdit à aucun pasteur en zone pastorale,

les pasteurs qui sont sur leur terroir d'attache ont la priorité de l'accès à ces ressources avant tout autre utilisateur ;

■ **Eaux de surface** : cours d'eau permanents ou non, flottables ou non, navigables ou non, constitués des fleuves, étangs, mares, lacs nés des eaux pluviales ou des débordements des cours d'eau relevant du domaine public ;

■ **Élevage sédentaire** : activités d'élevage dans les zones autour des terroirs villageois ou urbains ;

■ **Éleveur** : personne qui pratique l'élevage des animaux ;

■ **Espace pastoral** : espace destiné à l'élevage renfermant une ou plusieurs ressources pastorales pouvant être librement utilisées par des pasteurs et leurs troupeaux au cours de leur parcours ;

■ **Espaces ouverts à la pâture** : espaces dont la destination principale est autre que pastorale, mais supportant des droits d'usage pastoraux. Il s'agit notamment ;

- a. des espaces forestiers ouverts à la pâture ;
- b. des terres agricoles laissées en jachère ;
- c. des champs de cultures après récoltes.

■ **Forage exploitable** : ouvrage de petit diamètre qui peut être équipé d'un moyen d'exhaure manuel (pompe à motricité humaine) ou motorisé (pompe mécanique ou solaire...) et fournir un débit d'au moins 0,5 m³/h ;

■ **Fourrière** : service public de police rurale ou communale destiné à sécuriser les animaux égarés, saisis, errants et à prévenir tous risques de nuisance liés à leur présence en dehors de l'espace qui leur est traditionnellement réservé ;

- a. **Fourrière parrainée villageoise** : destinée à assurer la garde traditionnelle des troupeaux égarés par le chef du village ou le "diarga" en attendant de retrouver le propriétaire et de procéder à leur restitution ;
- b. **Fourrière communautaire** : destinée à séquestrer des animaux ayant commis des dégâts champêtres en attendant l'évaluation et la réparation des dégâts ;
- c. **Fourrière classique** : destinée à séquestrer les animaux en divagation errant dans l'espace réglementé par une collectivité territoriale en attendant leur récupération, leur vente ou leur mise à mort ;

■ **Maillage de points d'eau en zone pastorale** : distance idéale à respecter entre les points d'eau en zone pastorale afin de permettre une bonne exploitation du pâturage et une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ;

■ **Mise en valeur pastorale** : pratiques pastorales et investissements traditionnels ou modernes par lesquels les pasteurs exploitent les pâturages et l'eau pour la production animale tout en favorisant et respectant le cycle de renouvellement de ces ressources. Le fonçage de puits, les mesures de mise en défens, de préservation, de restauration ou de régénération des pâturages, la pâture régulière d'espaces de pâturage par les troupeaux constituent des modalités de mise en valeur ;

■ **Mobilité** : fait du déplacement d'un animal ou d'un troupeau d'un point à un autre, à la recherche de ressources pastorales (eau, pâturages, cures salées) ;

■ **Nomadisme** : mode de vie de pasteurs ne disposant pas d'habitat fixe permanent bien que souvent ancrés dans un "territoire d'attache" et qui se déplacent avec toute ou partie de leurs familles sur des distances relativement longues. Ces mouvements d'amplitude ne les incitent pas à exercer une activité agricole ;

■ **Parrainage (Desndal)** : Principe de solidarité entre éleveurs/pasteurs qui consiste, dans le cas des animaux perdus et/ou égarés, de faire constater le nombre, l'espèce des animaux trouvés ou récupérés, et de les confier à un éleveur parrain par le chef de village (ou par les notables de la zone). Ce dernier s'engage à assurer la garde des animaux ainsi confiés et de les traiter comme ses propres animaux jusqu'à leur récupération par le propriétaire dûment identifié. La responsabilité éthique du parrain de même que celle de la communauté est engagée dans ce cas de figure ;

■ **Pâturages** : l'ensemble des espaces libres utilisés, pour l'alimentation des animaux ou susceptibles de l'être ; on distingue quatre types de pâturages :

- ▶ Les pâturages naturels ou parcours du bétail qui constituent l'ensemble des espaces libres naturels traditionnellement destinés à la pâture des animaux ;
- ▶ Les jachères ou espaces cultivables laissés au repos non exploités ;

- ▶ Les pâturages artificiels ou prairies artificielles aménagées pour la production de fourrages ou réservés à cet effet ;
- ▶ Les pâturages post-culturels ou ensembles de surfaces cultivées libérées des récoltes, constitués par les restes de sous produits agricoles (paille, foin...), les repousses de plantes et les herbes non récoltées ainsi que les espaces herbacées séparant les champs.
- **Parcours** : Espace à vocation pastorale. En Zone sylvopastorale, ils ont pour caractéristiques communes leur saisonnalité, leur disponibilité en fourrage souvent faible et la brièveté de la période où la valeur alimentaire des fourrages est faible ;
- **Pasteur** : personne dont l'élevage constitue l'activité principale et dont le système de production se caractérise par sa mobilité spatiale et saisonnière ;
- **Pastoralisme** : Mode d'élevage se référant aux modes de conduite des troupeaux nécessitant des déplacements d'amplitude variable destinés à assurer l'alimentation des animaux domestiques par une exploitation itinérante des ressources donc aux systèmes où l'élevage est pratiqué de manière extensive avec peu ou pas de complémentation et sans pratique de cultures fourragères. Les différents types de pastoralisme sont décrits en fonction de la mobilité de l'habitat, de la présence ou non d'activités agricoles et évidemment des systèmes d'élevage pratiqués ;
- **Piste** : une route dont l'aménagement n'est pas achevé ; elle peut ne comprendre qu'une chaussée irrégulièrement entretenue ;
- **Piste pastorale** : chemin affecté au déplacement des animaux ;
- **Piste de transhumance** : large chemin affecté au déplacement des animaux et des pasteurs sur une longue distance dans le cadre de la transhumance ;
- **Point d'abreuvement** : point d'eau pouvant être utilisé pour l'abreuvement des troupeaux : eaux de surface, puits, sources, mares, marigots, forages et stations de pompage, bassins de rétention ;
- **Puits cimenté** : ouvrage à grand diamètre 1,80 m, de type villageois ou pastoral ;
- **Puits forages** : des puits citernes qui sont en liaison avec des forages. Ils sont classés dans la catégorie des puits cimentés ;
- **Puits pastoral** : puits destiné à l'abreuvement des animaux, des éleveurs et pasteurs au cours de leurs déplacements permanents ou saisonniers sur les différents espaces qu'ils parcourent. Il est réalisé dans un espace pastoral ;
- **Puits à usage pastoral** : puits réalisé à l'intérieur ou à l'extérieur de l'espace pastoral servant à l'abreuvement du bétail ;
- **Puits traditionnel** : ouvrage de captage des eaux souterraines de technologie artisanale et locale ;
- **Ressources pastorales** : ensemble des ressources naturelles et artificielles nécessaires à l'alimentation du bétail. Elles sont constituées notamment de l'eau, du pâturage, des sous-produits agro-industriels, des résidus de récoltes et des terres salées ;
- **Surpâturage** : C'est une dégradation des ressources fourragères du fait d'une charge élevée en UBT. Le surpâturage survient donc partout où les animaux passent trop de temps au même endroit. Il ne se produit pas simultanément sur un parcours mais avance plante par plante : les espèces les plus appréciées sont d'abord épuisées ;
- **Transhumance** : pratique répétitive, saisonnière et pendulaire de déplacements des troupeaux selon des parcours connus et bien précis sous la garde des pasteurs en vue de l'exploitation des ressources pastorales d'un territoire donné vers des zones complémentaires suivant des itinéraires variables aux fins d'assurer de façon optimale l'entretien, la productivité numérique et pondérale du cheptel ;
- **Transhumance transfrontalière** : déplacements saisonniers conduisant les pasteurs et leurs troupeaux d'un pays à un autre en vue de l'exploitation des ressources pastorales ;
- **Terres réservées** : espaces classés dans le domaine public ou privé de l'Etat ou d'une collectivité territoriale destinés à des réserves de pâturages ou de développement pastoral ;
- **Terroir d'attache** : unité territoriale déterminée et reconnue par les coutumes et/ou les textes en vigueur à l'intérieur de laquelle vivent habituellement pendant la majeure partie de l'année des

pasteurs ; unité territoriale à laquelle ils restent attachés lorsqu'ils se déplacent, que ce soit à l'occasion de la transhumance, du nomadisme ou des migrations ;

■ **Troupeau** : ensemble d'animaux de la même espèce, évoluant en groupe dans un contexte donné ;

■ **UBT** : unité bétail tropical est un bovin de 250 kilogrammes à l'entretien. Au sahel, un bovin en moyenne représente 0.8 UBT, ovin caprin 0.10 UBT, un camelin 1 UBT, etc. ;

■ **Vaine pâture** : droit pour un éleveur de faire paître son bétail sur les espaces naturels et les espaces non clos d'autrui après la récolte, sous réserve du consentement de l'exploitant.

Rappel de quelques concepts liés au cheptel

Troupeau : Le troupeau se définit comme étant un ensemble d'animaux domestiques élevés en commun dans une même exploitation vivant sous la conduite d'un "berger" ;

Cheptel : bétail d'une ferme ;

Bétail : nom collectif des animaux de pâture dans un espace commun.

Bovins

- Veau (Velle) : Bovin entre la naissance et 12 mois.
- Taurillon : Bovin mâle entier entre 12 et 36 mois.
- Bouvillon : Bovin mâle castré entre 12 et 36 mois.
- Génisse : Bovin femelle de 12 à 48 mois qui n'a pas encore mis bas (Vêlé)
- Taureau : Bovin mâle entier âgé de plus de 36 mois.
- Vache primipare : Bovin femelle après son premier veau

Vache de réforme

- Vache de réforme Vache à éliminer par des causes : hors d'âge, stérilité, absence de lactation ;
- Bœuf : Bovin mâle castré

Ovins

- Agneau (Agnelle) : Ovin entre la naissance et le Sevrage
- Bélier : Ovin mâle entier adulte

- Mouton : Ovin mâle castré adulte
- Brebis : Ovin femelle adulte
- Brebis de réforme : Brebis à éliminer pour une des causes suivantes : Hors d'âge, stérilité, absence de lactation, avortements répétés.

Caprins

- Chevreau (chevrette) : Jeune caprin entre la naissance et le sevrage
- Bouc : Caprin mâle entier adulte
- Chèvre : Caprin femelle adulte
- Bouc castré : Caprin mâle castré adulte.

Equins

- Poulain : Jeune équidé mâle de la naissance à 3 ans
- Pouliche : Jeune équidé femelle de la naissance à 3 ans
- Etalon : Equin mâle entier adulte
- Jument : Equin femelle âgée de plus de 3 ans
- Cheval Hongre : Equin mâle castré adulte
- Etalon reproducteur : Equin mâle entier adulte choisi spécialement pour effectuer la monte en raison de ses qualités

Asins

- Anon (anone) : Jeune asine de la naissance au sevrage
- Ane : Asin adulte entier ou castré
- Anesse : Asin femelle adulte

Camelins

- Chamelon (chamelone) : Jeune camelin de 0 à 2 ans
- Chameau : Camelin adulte mâle entier ou castré adulte.
- Chamelle : Camelin adulte femelle

8.3. Mandat

Une délégation de pouvoir donnée à une organisation de proximité pour exécuter des tâches dans le cadre d'une mission dévolue à des collectivités locale. Un exemple de manda peut être le texte suivant :

Région de :
Département de :
Arrondissement de :
Commune de :
Mandat / Délégation

ARRETE
Portant Mandat /Délégation donné à UP de XXX

Le Maire de la commune de :
Vu la Constitution
Vu la loi 96 06 portant code des collectivités locales
Vu la loi portant acte 3 de la décentralisation
Vu la loi N° 2004 16 du 04 juin 204 portant loi d'orientation agrosylvopastorale
Vu la loi portant code pastoral du Sénégal

Le conseil municipal en sa délibération du :

Arrête :
Un Mandat / délégation est accordée au comité de gestion de l'unité pastorale de XXX pour la mise en œuvre du plan de gestion de la dite UP validé et approuvé par les services compétents

La durée du mandat est de : 3 ans

Un document annexe au présent mandat précisera les modalités de mise en œuvre de ce mandat

Pour le conseil YYY
Le Maire

Pour l'administration territoriale
Le Préfet

8.4. Plan de rapport de caractérisation

- I. Introduction
- II. Généralités sur UP
- III. Caractérisation de l'unité pastorale
- IV. Le comité de gestion
- V. Démarche de planification
- VI. Cadre organisationnel
- VII. Rôles et responsabilités des acteurs
- VIII. Conclusion



8.5. Plan du document de plan de gestion

- I. Introduction
- II. Généralités sur UP
- III. Caractérisation de l'unité pastorale
- IV. Le comité de gestion
- V. Démarche de planification
- VI. Plan d'action
- VII. Rôles et responsabilités des acteurs
- VIII. Conclusion



8.6. Document de validation / approbation

REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE MATAM
DEPARTEMENT DE RANEROU-FERLO
ARRONDISSEMENT DE VELINGARA

N°.....0007...../AV/SP

Analysis : Arrêté portant approbation de la délibération du conseil rural de Oudalaye créant l'unité pastorale de Lombol Samba Abdoul.

LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE VELINGARA .

-Vu la Constitution ;
-Vu la loi n° 64 – 46 du 17 juin 1964 portant loi sur le domaine national ;
-Vu la loi n° 96 – 06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales ;
-Vu la loi n° 96 – 07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétence aux Régions, Communes et Communautés Rurales ;
-Vu le décret n° 72-636 du 29 janvier 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscription administrative et chefs de villages, modifié ;
-Vu le décret n° 72 – 1128 du 25 octobre 1972 relatif aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national, modifié ;
-Vu le décret n° 96 - 1134 du 27 décembre 1996 portant application de la loi de transfert des compétences en matière de Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement ;
-Vu le décret n° 2002-200 du 28 février 2002 portant nomination du Sous-préfet de l'arrondissement de Vélingara ;
-Vu le procès-verbal de délibération n° 003 AV/CRO du 06 novembre 2003 portant affectation de terres du domaine national destinées à la création d'une Unité Pastorale dans la communauté rurale de Oudalaye ;

ARRETE :

Article premier : Est approuvée la délibération n° 003 du 06 novembre 2004 du conseil rural de Oudalaye en son article premier portant création d'une unité pastorale de 38 170 ha regroupant les terroirs des villages de Lombol Samba Abdoul, Patouki, Tékinguel, Soumatou, Loumbi Nialbi, Daïba, Belé et Fété Niarwal tous situés le long des deux vallées de Lombol et du Ferlo.

Article 2 : Cette unité pastorale qui fera l'objet d'un plan d'aménagement et de gestion dans le cadre du Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans quatre paysages représentatifs du Sénégal (PGIES) est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Nord par la réserve de faune du Ferlo Nord (grande route Ranérou-Matam),
- à l'Est par l'unité pastorale de Malandou,
- au Sud par la réserve de faune du Ferlo Sud
- à l'Ouest par le terroir villageois de Odloidou.

3

Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans quatre paysages représentatifs du Sénégal (PGIES), du PRODAM et des Services compétents avant l'approbation par les autorités compétentes.

Article 4 : La mise en application du plan d'aménagement et de gestion se fera sur la base d'un contrat entre le GIE du comité inter villageois de l'Unité Pastorale, le PGIES, le Conseil Rural de Oudalaye, le PRODAM et approuvé par le représentant de l'Etat.

Les structures techniques locales, départementales et régionales continueront d'apporter leur assistance conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Les autres intervenants intéressés par l'aménagement et la gestion de l'Unité Pastorale participeront à la mise en œuvre du plan d'aménagement.

Article 5 : Cette présente délibération prendra effet à compter de sa date d'approbation par le représentant de l'Etat et sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Oudalaye, le 01-03-2004

Le Secrétaire de séance

Moustapha BA

Le Président du Conseil Rural

Pathé Doro DIALLO

Ampliations :
ME/MICL
MEA
GRM
PDRF
S/P Vélingara
DCL
DPN
DEFCCS
PGIES
Commission Domaniale
Archives

8.7. Modèle de fiche d'évaluation

Unité pastorale de :

Organe chargé de l'évaluation :

Date :

Critères	Indicateurs	Outils de suivi
le suivi socio organisationnel basé sur la grille de performance	- Niveau de fonctionnalité des structures - Niveau d'autonomisation des structures de gestion - Niveau de capacité de création de partenariat - Niveau d'implication genre Fonctionnement des structures Autonomisation des structures de gestion Capacité de création de partenariat Implication des femmes	Grille de performance
le suivi économiques, notamment l'évolution des revenus des usagers des terroirs	Economie générée par les activités génératrices de revenus	Grille de performance, bilan financier de l'exercice
Suivi écologique basé sur de l'indice de couvert végétal (ICV)	Taux de couverture 'ligneux	Echantillonnage et ICV

Observations générales :

8.8. Plan de formation des animateurs

Compétences acquises	Modules	Nombre de sessions
Approche participative : Maîtriser les outils d'approche participative	Outils et démarche participative	06 sessions/3 jours
Plaidoyer	Taux de couverture 'ligneux	Echantillonnage et ICV
Savoir conduire un processus de plaidoyer	Techniques de plaidoyer en Milieu pastoral	06 sessions/3 jours
Comprendre la négociation et savoir comment négocier avec les partenaires et les communautés	Techniques de négociation en milieu pastoral	06 sessions/3 jours
Animation/communication	Démarche d'animation et techniques de communication	08 sessions/4 jours

Savoir-faire de l'Animateur des UP : Ensemble des connaissances, expériences et techniques acquises par un animateur qu'il peut mettre la disposition pour accompagner les processus participatifs de mise en œuvre des unités pastorales

Diagnostiquer et analyse

- Aider à clarifier le contexte de l'UP.
- Identifier les forces et faiblesses des UP.
- Savoir impulser un fonctionnement des Unités pastorales pour développer une compétence collective.

Renforcer les capacités et mobiliser les acteurs

- Chercher l'information ou relayer vers des
- Sus citer la participation des auteurs

Utiliser des outils pratiques

- Faire connaître les outils disponibles sur le sujet traité.
- Aider à la création des ressources et outils méthodologiques adaptés.
- Animer une réflexion collective avec des méthodes participatives, appliquer les méthodes d'animation et de dynamique de groupe.

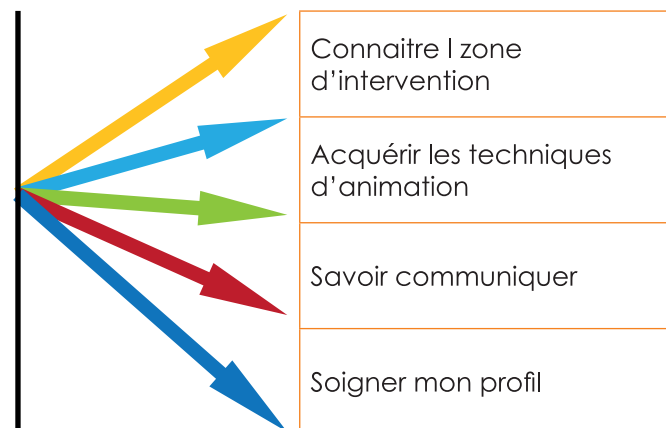
Valoriser les techniques d'animation

- Animer une réflexion collective avec des méthodes participatives, appliquer les méthodes d'animation et de dynamique de groupe.
- Gérer la préparation, le contenu, la forme d'une réunion, d'un entretien, les suites d'une réunion.
- Savoir favoriser la concertation et les échanges d'informations.

Savoir Communiquer

- Savoir communiquer et élaborer des documents bilan ou rapports.
- Maîtriser les outils et techniques de communication.

Charte de l'Animateur



8.9. Tableau de synthèse des actions prioritaires

Secteur d'activité	Problèmes prioritaires	Résultats attendus	Actions

Tableau : Esquisse de programmation

Problèmes	Action retenues	Réalisation physiques	Année de réalisation			Coût	Acteurs	Responsables

Tableau : Planning annuel des activités

Activités	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
Formation												
Renforcement structures												
Réalisations physiques												
Autres												

Tableau : rôles et responsabilités des acteurs

Structures	Role	Responsabilités	Problèmes soulevés

Tableau : Financement des investissements

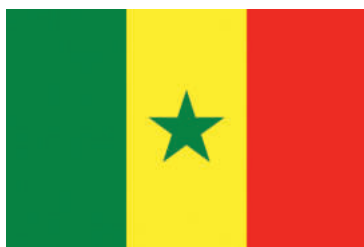
Actions	Coût	Apports partenaires /bailleurs		Apport Commune	Apport UP

Tableau : suivi des investissements

Action engagée an1.	Acteurs	% réalisation	Somme engagées	observation

Notes

A series of horizontal dotted lines for taking notes.



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère de l'Élevage et des Productions animales

